



Conseil économique et social

Distr. générale
24 janvier 2014
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Treizième session

7-11 avril 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et organisation des travaux

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Transformer l'administration publique dans l'optique du développement durable :
 - a) Renforcer les capacités nationales et locales en matière de gestion du développement durable;
 - b) Promouvoir l'esprit d'initiative, l'innovation et la gestion des risques dans l'optique du développement durable;
 - c) Encourager le professionnalisme et l'éthique au sein du service public.

Documentation

Le Comité d'experts de l'administration publique soumettra trois documents d'information pour examen, en vue : a) d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les problèmes à régler et les carences en matière de gouvernance, et de s'interroger sur la mesure dont la transformation de l'administration publique dans l'optique du développement durable et la définition d'une nouvelle conception du renforcement des capacités sont devenues des impératifs urgents aux niveaux national et local aux fins de la gestion du développement durable (E/C.16/2014/2); b) de réfléchir aux transformations à opérer dans l'administration publique et dans la gestion des affaires publiques pour donner aux gouvernements les moyens de concrétiser le développement durable, et appeler les cadres de l'administration publique à adopter de bonnes pratiques en matière de gestion des risques et à mettre en place les moyens requis pour évaluer, mesurer et gérer les risques (E/C.16/2014/3); et c) de formuler des observations quant aux conséquences de la réforme sur la fonction publique et les fonctionnaires en tant qu'agents de la réalisation des objectifs de



développement, en particulier dans les pays en développement d'Afrique, et les obstacles et difficultés qui en résultent pour le professionnalisme de la fonction publique, et tirer les enseignements des réformes et des objectifs du Millénaire pour le développement afin de déterminer si les fonctionnaires ont le système de valeurs, le mode de comportement et la motivation requis pour mener à bonne fin le programme de développement durable (E/C.16/2014/4). En faisant fond sur les paramètres fixés dans ces documents, le Comité examinera et présentera des conclusions et des recommandations concernant la transformation de la gouvernance et de l'administration publiques en faveur du développement durable.

4. Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies.

Documentation

Le Secrétariat présentera un rapport sur les activités exécutées en 2013 et celles qu'il est proposé de mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal 2014-2015 au titre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (E/C.16/2014/5). Le Comité passera en revue ces activités en vue de formuler des recommandations à l'intention du Secrétariat afin d'aider les États Membres à répondre aux préoccupations mondiales et à prendre conscience des questions nouvelles liées à la gouvernance et à l'administration publiques et à leur rôle en faveur du développement durable.

5. Ordre du jour de la quatorzième session du Comité d'experts.

Documentation

Le Comité examinera son programme de travail et fera des recommandations au Conseil économique et social au sujet de l'ordre du jour de sa quatorzième session.